

# Règlementant le stationnement à l'occasion de « Villedieu Beach 2024 » rue des Costils à compter du lundi 24 juin et jusqu'au samedi 29 juin 2024

### M. Philippe LEMAÎTRE, Maire de la Commune Nouvelle VILLEDIEU-LES-POELES-ROUFFIGNY,

Vu les articles L 2212-1 et L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la route et notamment les articles R 44 et R 225,

Vu les arrêtés interministériels relatifs à la circulation routière,

**Considérant** la demande présentée le 7 juin 2024, par M. Frédéric Juin, président du C.S.V Général sollicitant l'autorisation d'organiser le « Villedieu Beach 2024 » à compter du lundi 26 juin et jusqu'au samedi 29 juin 2024 rue des Costils à Villedieu-les-Poêles-Rouffigny,

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité et le bon ordre à cette occasion,

## **ARRÊTE**

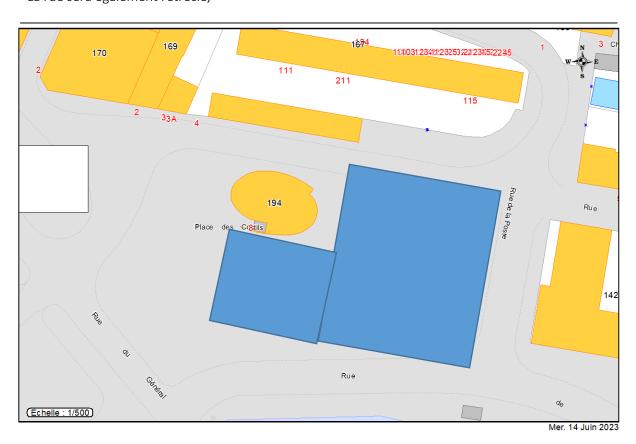
## Article 1e

A compter du lundi 24 juin et jusqu'au 29 juin 2024, le CSV Général est autorisé à organiser le « Villedieu Beach 2024 », rue des Costils à Villedieu-les-Poêles-Rouffigny.

#### Article 2

A compter du jeudi 20 juin 2024 à 8h00 et jusqu'au mardi 2 juillet 2024 à 8h00, :

- Le stationnement sera interdit sur l'ensemble du parking rue des Costils,
- La rue sera également rétrécie,



## Arrêté municipal n°243-2024



Règlementant le stationnement à l'occasion de « Villedieu Beach 2024 » rue des Costils à compter du lundi 24 juin et jusqu'au samedi 29 juin 2024

#### Article 3

Un food-truck et l'entreprise « Autour de l'huître » sont autorisés à occuper le domaine public sur le parking rue des Costils pendant toute la durée de la manifestation.

#### Article 4

- Le Directeur Général des Services de la CN,
- le Commandant de la Communauté de Brigade de la CN,
- le responsable du service technique de la CN,
- le Brigadier-Chef Principal de la Police Municipale de la CN,
- le centre de secours de la CN,
- le CSV Général,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie du 20/06/2024 au 11/07/2024 La notification faite le 20/06/2024

Fait à Villedieu les Poêles – Rouffigny jeudi 20 juin 2024

Le Deuxième Adjoint,

Francis LANGELIER